



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro 24-06-201 adopté en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la demande de PPCMOI numéro 2024-00151 autorisant deux usages principaux, un résidentiel et un commercial de la classe C209 (bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments) sur la propriété du 1726, route du Nord – Zone pôle local PI-500 autorisant de :

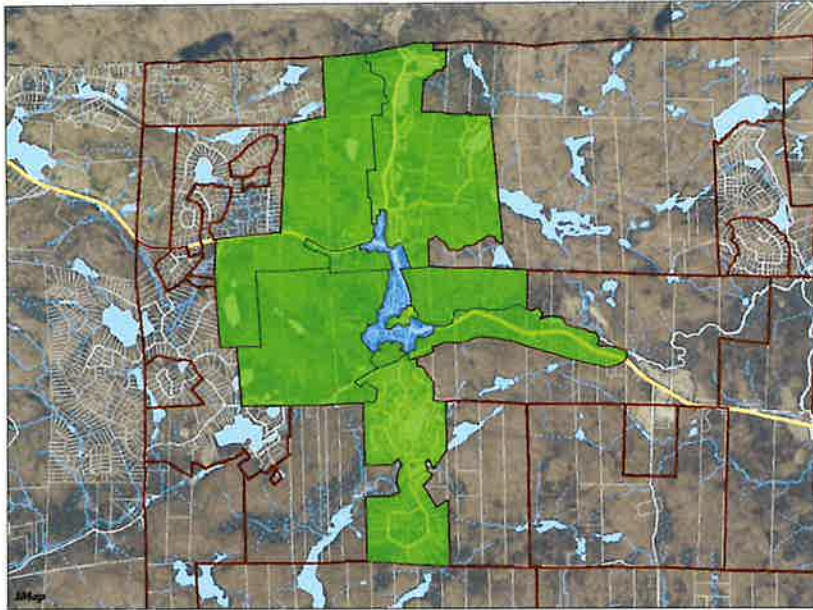
- Déroger à l'article 2.1.3 intitulé : « Usage principal » du Règlement de zonage 197-2013, tel que déjà amendé, afin d'autoriser plus d'un usage principal sur un même terrain;
- Déroger à l'article 2.1.5 intitulé : « Usage multiple » du Règlement de zonage 197-2013, tel que déjà amendé, afin d'autoriser un usage principal commercial ainsi qu'un usage principal résidentiel sur le même terrain;
- Grille zone PI-500 afin d'autoriser l'usage C209 (bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments) dans la zone PI-500.

De plus, les conditions suivantes doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé à la résolution :

- Conserver une bande tampon boisée d'au minimum 20 mètres le long de la rivière de l'Ouest;
- Que soient autorisés uniquement le stationnement, le remisage et l'entretien des équipements reliés aux deux usages spécifiquement autorisés;
- Que le stationnement, le remisage et l'entretien des équipements ne soient pas visibles de la route du Nord;
- Qu'uniquement des entreprises de déneigement résidentiel et d'émondage soient autorisées sur la propriété.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1 Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté le projet de résolution numéro 24-06-201 pour la demande de PPCMOI numéro 2024-00151 autorisant deux usages principaux, un résidentiel et un commercial de la classe C209 (bureaux et services reliés à la construction et à l'entretien des bâtiments) sur la propriété du 1726, route du Nord, en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone pôle local PI-500.
- 2 Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juillet 2024, à 18 h 30, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle Louis-Renaud). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville, le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3 Le projet de résolution peut être consulté au Service du développement et de l'aménagement du territoire au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
- 4 Le projet de résolution numéro 24-06-201 concernant la demande de PPCMOI numéro 2024-00151 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



PPCMOI 2024-00151

Légende
 Unité de planification (U) :
 Résidentiel (R)
 Industriel (I)
 Commercial (C)
 Communautaire (CO)
 Services (S)
 Agriculture (A)
 Environnement (E)
 Divers (D)

Échelle : 1:20000
 Date : 2024-06-18
 Projeçtion : NAD 83
 SRS : UTM
 Zone : 18N

Zone visée:

PI-500

Zones contiguës:

Ru-301, Ru-302, Ru-303,
 Ru-305, Ru-306, Ru-307,
 Ru-308, Ru-309 et PI-534.

DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 18 juin 2024.

Mélanie Ladouceur

Mélanie Ladouceur
 Adjointe à la direction générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, assistante-greffière, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 18 juin 2024. De plus, un avis abrégé sera publié dans l'édition du 18 juin 2024 du journal "Le Régional".

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 18^e jour de juin 2024.

Mélanie Ladouceur

Mélanie Ladouceur
 Adjointe à la direction générale et assistante-greffière

Légende

- Unités d'évaluation (43)
- Route locale (> 1:5000)
- Route collectrice
- Route régionale
- Zonage (43)
- Zone visée PI-500
- Zones contigües PI-500

Cartographie à titre indicatif seulement. La MRC d'Argenteuil ou ses municipalités constituantes n'assument aucune responsabilité et ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit de toute erreur, omission, ou inexactitude au sein des données et des renseignements fournis, quelle qu'en soit leur cause.

Données cartographiques de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec

© Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
© Canards Illimités Canada, Milieux humides détaillés

0 1000 2000 3000 m

1:26031

Producteur: Julie Desjardins

Date: 07/06/2024

